

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **PATRIMOINE IMMOBILIER** – Réfection des vestiaires des tennis du centre sportif Sainte-Croix – Autorisation de dépôt d'un dossier ERP (Etablissement recevant du public).

Le remplacement de la toiture des tennis couverts du centre sportif de Sainte-Croix a été effectué en 2010.

Deux tranches de travaux seront réalisées sur les années 2011 et 2012 :

- tranche 1 (2011): réfection des vestiaires et douches
- tranche 2 (2012): réfection des sanitaires

Elles répondront à quatre objectifs principaux :

- transformation des douches individuelles en douches collectives,
- mise en conformité handicapés de la zone restaurée,
- amélioration thermique et énergétique,
- aspect plus attractif et convivial.

Le choix des matériaux et équipements devra répondre aux objectifs environnementaux de la Ville (durabilité, entretien limité, faible énergie grise, maîtrise des consommations en eau, en énergie et en électricité).

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier ERP (Etablissement recevant du public) correspondant qui comprend les plans, une notice de sécurité incendie et une notice d'accessibilité aux personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.